



Communiqué

Vélo14 - Un bon d'achat de 300 francs pour les jeunes de 14 ans

La Municipalité a décidé d'offrir aux jeunes lausannoises et lausannois âgés de 14 ans un bon de 300 francs pour l'achat d'un vélo non-électrique («musculaire»). Cette offre inédite complète les mesures existantes en faveur de l'accès aux loisirs, des déplacements durables et du pouvoir d'achat des familles. Les jeunes nés en 2010 seront les premiers bénéficiaires. Un courrier d'information leur parviendra entre novembre 2024 et janvier 2025.

«C'est une aide inédite pour les jeunes et les familles!» se réjouit Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale. La Municipalité a décidé d'offrir aux Lausannoises et Lausannois âgés de 14 ans un bon d'une valeur de 300 francs pour l'achat d'un vélo non-électrique, aussi appelé «musculaire». «A cet âge, on peut envisager l'achat d'un vélo adulte qui pourra être utilisé longtemps, mais c'est un achat souvent cher. Cette aide est là pour ça, pour soutenir les familles, encourager les déplacements durables et favoriser l'accès aux loisirs» ajoute Émilie Moeschler.

Les jeunes nés en 2010 seront les premiers à pouvoir bénéficier de cette offre. Un courrier leur parviendra entre novembre 2024 et janvier 2025, les invitant à venir récupérer leur bon au guichet des Aides communales, place Chauderon 7 (les mercredis de 13h à 16h30). Dès 2025, les quelques 1200 jeunes qui fêtent leur 14 ans chaque année recevront un courrier le mois suivant leur anniversaire. Le bon est nominatif et valable jusqu'à la veille des 16 ans. «Ces deux ans permettent de prendre le temps de la réflexion et d'acheter un vélo adapté à la croissance de l'enfant» explique Marie-Noëlle Domon-Aubort, cheffe de projet.

Le bon est valable pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion uniquement. Les trottinettes et autres moyens de déplacement sont exclus. La Ville collabore avec 12 magasins de vélos présents sur le territoire lausannois. «Les retours des commerçants sur le projet ont été très positifs», précise Marie-Noëlle Domon-Aubort. La liste est disponible sur la page internet www.lausanne.ch/velo14. A noter que le bon ne peut être utilisé qu'en une seule fois. Des nouveaux cours de conduite à vélo seront proposés pour les jeunes intéressés.

Cette mesure concrétise plusieurs engagements du programme de législature dont le soutien au pouvoir d'achat des familles et aux déplacements durables. Elle répond également à une demande formulée par le Conseil communal. Par ailleurs, elle complète les autres aides de la Ville dans le domaine de la mobilité : achat de vélos électriques ou d'abonnements annuels de transports publics pour les jeunes en formation, les seniors et les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI ; ou encore subventions pour les transports à but de loisirs en faveur des personnes à mobilité réduite.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch/velo14

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 21 315 42 00**
- **Marie-Noëlle Domon-Aubort cheffe de projet, Direction des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 21 315 24 48**

Lausanne, le 5 novembre 2024